

Si vous souhaitez aider un jeune dans sa recherche d'emploi, rejoignez-nous.



PARRAINER UN JEUNE VERS L'EMPLOI

Monsieur Dominique TOPIN
Responsable Insertion

☎ 03.26.08.38.46

Courriel : dominique.topin@miloreims.com

Madame Anne DUCAMP

Conseillère référente du Parrainage

☎ 03.26.40.10.66

Courriel : anne.ducamp@miloreims.com

Mission Locale pour la Jeunesse de Reims
34, rue de Trianon - BP 33, 51052 REIMS
☎ 03 26 40 30 34 / 📠 03 26 88 69 31
Courriel : missionlocale@miloreims.com

« Les filleuls, il n'y en a pas un seul qui ne puisse pas nous enrichir. »
Bertrand SCHWARTZ

LA MISSION LOCALE POUR LA JEUNESSE ET LE PARRAINAGE

La Mission Locale pour la Jeunesse de Reims est une association loi 1901.

Elle a pour vocation d'aider les Jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, dans leur insertion sociale et professionnelle.

Pour faciliter le premier contact des Jeunes avec le marché du travail, la Mission Locale fait appel à un réseau d'adultes bénévoles.

Le parrainage consiste à faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en les faisant accompagner par des personnes bénévoles. Cette démarche nécessite de mobiliser le tissu économique et social et contribue à prévenir les discriminations à l'emploi.

Les parrains sont des hommes ou des femmes présentant des aptitudes de médiateur et manifestant la volonté de s'engager bénévolement dans le parrainage.

- Ils présentent des qualités d'écoute et de dialogue avec les jeunes d'une part, avec les employeurs d'autre part,
- Ils sont prêts à prendre un réel engagement dans la durée en vue d'accompagner efficacement les parrainés dans leur démarche d'insertion vers l'emploi,
- Ils sont prêts à partager leur expérience professionnelle et/ou leur participation à la vie locale,
- Ils sont extérieurs à l'entreprise et distincts des tuteurs qui suivent le jeune au sein de l'entreprise.

LE ROLE DU PARRAIN

- Sensibiliser le Jeune aux réalités du monde du travail :
 - Partager sa connaissance de l'entreprise et de son environnement
 - Contribuer à la validation de son projet professionnel
 - Mobiliser et mettre à disposition son réseau professionnel et personnel
- Rétablir la confiance en soi : se présenter de manière adéquate, vivre des refus inhérents à la recherche d'emploi, demande un niveau suffisant d'estime de soi
- Valoriser les compétences et les aptitudes

CE QUE PEUT FAIRE UN PARRAIN

- aider le jeune dans sa recherche de stage,
- lui faire rencontrer des professionnels,
- l'aider à élaborer son CV et ses lettres de candidatures,
- lui proposer des simulations d'entretien,
- l'aider à repérer ses compétences et ses savoirs professionnels,
- contribuer à son insertion dans son environnement associatif, culturel...
- lui faire profiter de son savoir personnel, professionnel,
- proposer au jeune des moments d'écoute et de dialogue,
- travailler avec lui sa présentation physique, sa tenue, son langage,
- lui faire visiter son entreprise ou faire des visites d'entreprises avec lui.

ETRE PARRAIN CE N'EST PAS

- offrir un emploi à son filleul ou le rechercher à sa place,
- prendre des décisions à sa place,
- être une encyclopédie vivante,
- être toujours d'accord avec son filleul,
- s'attacher à résoudre les problèmes sociaux du filleul.
Si le parrain a identifié des problématiques sociales qui interfèrent sur sa recherche d'emploi, il prendra contact avec le conseiller du filleul